



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2011/12/13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>40</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**29 novembre 2011**

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT  
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON  
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

**OBJET : Convention d'objectifs annuelle pour l'année 2012 avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) et versement d'une subvention de fonctionnement**

Le Président rappelle que la convention d'objectifs 2011 entre l'office de tourisme intercommunal et la Communauté de communes se terminera le 31 décembre 2011. Il est donc nécessaire de la reconduire pour l'année 2012.

A titre de rappel, la subvention 2011 s'élevait à 70 000 € en fonctionnement, payable pour moitié aux mois de janvier et juillet de l'année.

Le Président informe de plusieurs évolutions liées au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal :

- Le maintien des aides de la Région et du Département sur les emplois associatifs pour 2012.
- L'occupation de la maison du territoire à Bourgneuf sur une année complète.

Le Président explique que l'emplacement de la maison du territoire doit contribuer à accentuer les flux de visiteurs et aussi développer les ventes de produits divers. Au vu de la fréquentation de la maison du territoire, une progression des recettes liées aux ventes de produits divers peut être espérée, permettant à l'OTI d'accroître ses fonds propres.

Le bilan financier provisoire 2011 et le budget prévisionnel 2012 ont été présentés par l'OTI et débattus en Bureau. Considérant le résultat de l'année 2011, le Président propose au Conseil communautaire de verser à l'OTI une subvention de fonctionnement de 50 000 € en 2012, versée comme suit :

- 50 % de la somme soit 25 000 € en janvier 2012,
- 50 % en juillet 2012.

Les subventions exceptionnelles concernant des animations ou des actions de communication à caractère intercommunal, mentionnées au projet de budget 2012 de l'OTI, seront soumises, au cas par cas, à l'approbation du Conseil communautaire en cours d'année.

Le Président explique également que l'installation récente de l'OTI dans la maison de territoire engendre de nouvelles missions pour l'OTI qu'il y a lieu de préciser dans la convention d'objectifs annuelle.

Il rappelle qu'un contrat de location à l'année est passé entre l'OTI et la Communauté de communes pour l'occupation de la maison du territoire.

La convention d'objectifs précise:

- les missions de l'OTI : mission de base et missions complémentaires liées à l'animation et à la promotion de la maison du territoire
- les engagements de la communauté de communes : contrat de location à l'OTI et mise à disposition de biens mobiliers pour le fonctionnement de la maison du territoire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le contenu de la convention d'objectifs pour l'année 2012 avec l'office de tourisme intercommunal, annexée à la présente délibération.
- Autorise le Président à signer la dite convention.
- Décide en conséquence de verser une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme intercommunal d'un montant total de 50 000 €.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 08 décembre 2011  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD